



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/13

Reçu en Préfecture le : 16/07/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 15 juillet 2013
D-2013/421

Aujourd'hui 15 juillet 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,
Madame Anne BREZILLON(présente à partir de 16h45)

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Natalie VICTOR-RETALI

Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud. Révision des tarifs. Année scolaire 2013/2014. Autorisation. Décision.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations D-2012/382 et D-2012/383 du 16 juillet 2012, vous avez bien voulu fixer :

- les droits d'inscription du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud.
- la redevance forfaitaire relative au prêt des instruments.

Pour l'année scolaire 2013/2014, nous vous proposons une actualisation des tarifs avec une hausse de 3%, conformément à la procédure de revalorisation annuelle et en regard des tarifs du conservatoire de Bordeaux comparés aux autres établissements classés « conservatoire à rayonnement régional » sur le territoire national.

Je sou mets donc à votre approbation le nouveau dispositif détaillant les différents barèmes qui s'établissent désormais comme suit :

➤ **Droits d'inscription :**

TARIF	ENSEIGNEMENT
<p>Tarif A</p> <p>378 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coursus horaires traditionnels ; ➤ Elèves inscrits en Formation continuée ; ➤ Ateliers adultes. <p>ne justifiant pas d'un domicile à Bordeaux</p>
<p>Tarif B</p> <p>197 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coursus horaires traditionnels ; ➤ Elèves inscrits en Formation continuée ; ➤ Ateliers adultes. <p>justifiant d'un domicile à Bordeaux sur présentation d'un document officiel (bail, quittance, loyer) attestant du domicile bordelais pour l'année scolaire considérée. Toutefois, seuls les changements d'adresse intervenus et transmis avant le 15 novembre 2013 seront pris en compte en cas de modification des droits ; au-delà de cette date, les informations initiales et les droits qui en découlent seront maintenus.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elèves inscrits dans les classes d'aménagement d'horaires lycées (AHL) des établissements liés par voie de convention avec notre collectivité et exclusivement pour ce dispositif d'études ; ➤ Agents de la Mairie de Bordeaux, du Centre Communal d'Action Sociale et de l'Opéra de Bordeaux employés à titre permanent ainsi qu'à leurs conjoints et enfants, sur présentation de la carte professionnelle ou tout autre justificatif quels que soient leur domicile et leurs ressources.
<p>Tarif C</p> <p>143 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elèves des pratiques collectives vocales et instrumentales (hors Orphéons et Opus). <p>qui ne sont pas déjà inscrits dans l'un des cursus d'études proposés par le Conservatoire.</p>
<p>Tarif D</p> <p>Exonération</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elèves habitant Bordeaux et qui sont non imposables ou dont les familles sont non imposables ; ➤ Elèves ressortissant de l'Union Européenne habitant Bordeaux sur production d'un document officiel de non imposition traduit en français ; <p>Dans ces conditions, le tarif applicable sera déterminé sur la base de la déclaration de revenus 2012 à présenter pour toutes demandes d'exonération (présentation de l'avis d'imposition 2012 sur lequel figure la part fiscale relative à l'élève ou des avis d'imposition 2012 des deux parents si les déclarations sont distinctes)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elèves Auditeurs ; ➤ Elèves et étudiants d'autres établissements, invités ou en stage, après validation de leur présence par la Direction du Conservatoire dans la limite d'un semestre par an ; ➤ Personnels du Conservatoire inscrits dans une discipline au titre de leur formation continue et après validation par la Direction du Conservatoire.

Les droits d'inscription sont exigibles à la réception de la facture émise par le conservatoire. Ces droits ne peuvent être calculés à prorata temporis et restent acquis et exigibles en totalité dans les cas de démission, abandon ou demande de congé à compter du 15 décembre pour l'année scolaire en cours.

Pour permettre aux familles d'engager leur dépense avec plus de facilité, le principe d'un paiement en deux échéances est reconduit suivant les modalités définies comme suit :

- le dispositif est ouvert aux seules familles devant s'acquitter d'une somme totale supérieure à 198 € pour l'année scolaire de référence ;
- le règlement est fractionné en deux échéances, fixées au **15 décembre** et au **15 février** de l'année scolaire en cours ;
- le non respect de la 1^{ère} échéance entraîne, après lettre de relance restée sans suite, l'exigibilité immédiate de la totalité de la somme due.

Dans tous les cas où l'utilisateur ne souhaite pas produire les documents requis, le tarif maximum de la catégorie concernée lui sera automatiquement appliqué.

Une situation non prévue dans la présente délibération fera l'objet d'un examen par la Direction du Conservatoire sur présentation des pièces justificatives.

➤ **Prêt des instruments :**

Prêt d'instrument	82 €
--------------------------	-------------

- Le règlement de la redevance est effectué par l'emprunteur en un seul versement ;
- Aucune exonération n'est possible et tous les cursus sont concernés ;
- Enfin, comme les droits d'inscription, la redevance reste exigible et acquise en sa totalité dans le cas de démission, abandon ou demande de congé intervenant après le 15 décembre pour l'année scolaire en cours et aucun remboursement ne sera effectué pour quelques raisons que ce soient.

Une situation non prévue dans la présente délibération fera l'objet d'un examen par la Direction du Conservatoire sur présentation des pièces justificatives.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer ces nouveaux dispositifs pour l'année scolaire 2013/2014.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dominique DUCASSOU

ANALYSE COMPARATIVE DES TARIFS DES DROITS D'INSCRIPTION

Ville	Tarifs		Moyenne	Observations
	Mini	Maxi		
Angers	36 €	830 €	433 €	- Pour les droits d'inscription, calcul en fonction du QF selon résidence et cursus suivi - Pour le prêt d'instrument, tarification selon QF - Tarifs réduits à partir du 3 ^e membre de la famille
Bayonne	128 €	560 €	344 €	- Tarif calculé selon QF et cursus suivi pour les droits d'inscription - Possibilité d'exonération totale selon revenus - Tarif unique pour le prêt d'instrument (120 €)
Nantes	16 €	564 €	290 €	- Tarif calculé selon QF et résidence pour les droits d'inscription et pour le prêt d'instrument - Possibilité d'exonération totale selon revenus
Rennes	27 €	756 €	391 €	- Tarif calculé selon QF et cursus suivi pour les droits d'inscription - Pour le prêt d'instrument, tarification selon type d'instrument - Effort particulier en matière de tarifs en ce qui concerne le 1 ^{er} cycle
Strasbourg	352	427	389 €	- Pour les droits d'inscription, selon résidence et cursus suivi - Système de bourses grâce à un budget alloué par la municipalité
Toulouse	54 €	345 €	199 €	- Tarif calculé selon QF et cursus suivi pour les droits d'inscription - Pour le prêt d'instrument, tarification selon type d'instrument - Pas d'exonération totale
Moyenne	102 €	580 €	341 €	
Bordeaux	143 €	378 €	260 €	- Pour les droits d'inscription, calcul selon résidence et cursus suivi - Possibilité d'exonération totale selon revenus - Tarif unique pour le prêt d'instrument